



UNION SYNDICALE DÉPARTEMENTALE DE LA SANTÉ ET DE L'ACTION SOCIALE DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Annnonce de revalorisation des soignants pour un montant de 6 milliards d'euros Décryptage du projet de protocole d'accord

Nancy, le 25 juin 2020

A l'aube d'une nouvelle journée de mobilisation le 30 juin prochain, le Ministre de la Santé, jusqu'à présent absent des négociations du Ségur de la Santé, est venu mettre sur la table 6 milliards d'euros.

Cette somme d'un montant considérable pour le commun des mortels, a bien évidemment été relayée sans analyse de fond par de très nombreux médias.

Le bureau de l'USD 54 a décidé d'en faire une synthèse et de la porter à la connaissance du plus grand nombre (militants, salariés et usagers)

Tout d'abord, en quoi consiste cette « revalorisation des soignants à hauteur de 6 milliards d'euros » ?

Ce montant annoncé concernerait en fait **uniquement les agents de la fonction publique hospitalière (FPH) et les salariés de la santé du secteur privé non-lucratif**, soit un peu plus de 2 millions d'agents.

En faisant la moyenne, sans tenir compte de ce qu'on va vous expliquer plus bas, on aboutirait donc à une augmentation mensuelle de l'ordre de 250 €.

Pour mémoire, la CGT demandait une revalorisation de 300 € par mois pour rattraper la moyenne européenne et de 400 € pour être dans le haut du classement, compte tenu de la place qu'occupe la France en termes de puissance économique au sein de l'UE.

Ensuite, cette revalorisation s'articulerait autour de plusieurs mesures :

- **une bonification pour tous les salariés d'un certain nombre de points d'indice pour la FPH ou d'un montant fixe pour les autres,**
- **un complément salarial uniquement pour les soignants et les médico-techniques**

Une belle division des salariés et surtout l'occultation que nous avons 120 métiers dans nos secteurs qui contribuent tous à leur niveau au service rendu aux usagers !!!

Enfin, **cette mesure soi-disant annoncée pour le 1^{er} juillet 2020 ne pourra s'appliquer qu'une fois adopté le projet de loi de financement de la Sécurité Sociale 2021, c'est-à-dire au plus tôt au 1^{er} janvier 2021.** Il y aurait donc certainement un effet rétroactif de prévu.

La question qui se pose donc est de savoir si le gouvernement considèrera chaque année qu'il doit a minima abonder le budget de la Sécu de 6 milliards ou si l'on va demander à la Sécu par la suite de se débrouiller chaque année pour dégager les recettes pour financer ce « cadeau »

Par la suite, d'autres augmentations interviendraient dans le cadre de refonte des grilles indiciaires : passage des aides-soignants en catégorie B, passage de tous les infirmiers en catégorie A,

Mais attention, le paquet cadeau contient d'autres mesures indissociables et beaucoup plus controversées :

- ↪ **un bonus individualisé versé chaque année** en remplacement de la prime de service de la FPH, sorte de **prime au mérite** calculée selon les appréciations de l'agent dans le cadre de son entretien professionnel (suppression de la note en 2021),
- ↪ le **développement de l'intéressement collectif** pour gratifier les agents qui s'engagent dans des projets innovants, ...,
- ↪ le **développement accéléré des pratiques avancées** (c'est-à-dire reconnaître par exemple à un infirmier la possibilité de réaliser des actes médicaux mais sans le payer beaucoup plus,)
- ↪ l'encouragement à mettre en place **des accords locaux dans lesquels chaque service pourra fixer son organisation dérogatoire (12 h, ...), en responsabilisant les agents dans l'auto-gestion des plannings et des effectifs nécessaires,**
- ↪ la revalorisation des 5 premières heures sup mensuelles mais surtout, une innovation en **la possibilité de contractualiser le nombre d'heures sup que vous serez prêts à réaliser (le fameux « travailler plus pour gagner plus »),**
- ↪ le **développement d'un régime de prévoyance pour les fonctionnaires** (c'est-à-dire ouvrir le marché aux groupes assurantiels qui faisaient du lobbying depuis un moment déjà), ...

Vous aurez compris qu'au-delà des fake-news qu'on tente de nous faire avaler, se cache surtout une tentative du gouvernement de limiter la colère des soignants et de chercher ainsi à éviter un afflux de manifestants dans les rues le 30 juin.

La CGT maintient donc son appel à la mobilisation et invite chacun à le partager largement. Pour rappel, nos revendications sont claires et non-négociables :

- **L'augmentation de la valeur du point d'indice et le rattrapage immédiat à hauteur de 20%, ainsi qu'une augmentation immédiate d'au moins 300 € pour tous les agents hospitaliers et les salariés du privé, du social et médicosocial,**
- **La prime COVID de 1500 € pour TOUS,**
- **Une hausse significative de nos budgets pour tous les établissements,**
- **Un vaste plan de formation et d'embauches,**
- **L'arrêt de tous les plans de suppressions de postes et de fermetures de lits (ex : 1 000 postes et 174 lits au CHRU de NANCY)**
- **L'arrêt des plans d'austérité touchant les établissements périphériques (ex : le sous-financement d'1,4 million d'euros au CH de Toul qui supprime entre autres la permanence des soins la nuit en chirurgie, ...)**
- **Un financement pérenne et solidaire de la prise en charge de la perte de l'autonomie dans le cadre de la branche maladie de la Sécurité Sociale, une revalorisation des salaires et la mise en place du ratio 1 soignant / 1 résident dans les EHPAD, ...**

**Alors, mardi 30 juin 2020, restons unis et mobilisés
TOUS DEVANT L'ARS GRAND EST
RDV à partir de 14 heures**

Union Syndicale Départementale CGT de la Santé et de l'Action Sociale de Meurthe-et-Moselle

17 rue Drouin – 54000 NANCY – Tél. : 06 10 70 41 48

E-Mail : usd.santeas.cgt54@gmail.com - Page Facebook : @cgtsanteas54